



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-010

PUBLIÉ LE 6 JANVIER 2026

Sommaire

Cour d'appel de Paris / Secrétariat des DDARJ

75-2026-01-01-00006 - Délégation de signature - fonctionnement du
SAR - 06 janvier 2026 (6 pages)

Page 3

Cour d'appel de Paris

75-2026-01-01-00006

Délégation de signature - fonctionnement du
SAR - 06 janvier 2026



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 1er janvier 2026

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70, D. 312-66, R. 312-67, R. 312-74 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°91-1266 du 19 décembre 1991 relatif à l'aide juridictionnelle et le décret n°2005-1708 du 29 décembre 2005 relatif à l'ordonnancement de la dépense en matière d'aide juridictionnelle ;

Vu le décret n°96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré ;

Vu le décret n°2007-352 du 24 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

Vu l'ordonnance n°555/2025 du 5 décembre 2025 relative à l'organisation des chambres set services de la cour d'appel de Paris durant la période de service allégée de l'hiver 2025 ;

Vu le décret du 21 décembre 2022, portant nomination de M. Eric Virbel, en qualité d'avocat général près la cour d'appel de Paris ;

Vu la décision du 1^{er} janvier 2023 des chefs de la cour d'appel de Paris, désignant M. Eric Virbel, avocat général près la cour d'appel de Paris, en qualité de directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du ressort de la cour d'appel de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2023.

DÉCIDENT :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Eric Virbel, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du ressort de la cour d'appel de Paris, et en cas d'empêchement à ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques-Saloio, et la coordonnatrice des services du SAR, Mme Sandrine El Nouchi-Latouchent dans les domaines suivants :

- La gestion administrative de l'ensemble du personnel (fonctionnaires et magistrats) ;
- La formation du personnel, à l'exception de celle des magistrats ;
- La préparation et l'exécution des budgets opérationnels de programme 101 et 166 ainsi que de la passation des marchés ;
- La gestion des équipements en matière de systèmes d'information ;
- La gestion du patrimoine immobilier et le suivi des opérations d'investissement dans le ressort.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Virbel et de ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques Saloio, délégation est donnée à M. Bertrand Cresson, responsable adjoint du département comptable budgétaire et des marchés publics, dans le domaine de la préparation et l'exécution des budgets opérationnels des programme 101 et 166, du contrôle interne et de la maîtrise des risques ainsi que de la passation des marchés.

En cas d'absence, la délégation prévue est donnée à :

- Mme Laurie Pretet, cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166 pour ce qui concerne la préparation, la programmation et la gestion budgétaire de ce programme ainsi que les nécessités de gestion du parc automobile. En son absence, délégation est faite à Mme Marie-Charlotte Behr, adjointe à la cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166, M. Patrice Mathieu, responsable du programme 101
- Mme Anaïs Lalmas, cheffe du bureau comptable, et à Mme Lessa BODNAR, adjointe à la cheffe du bureau comptable
- M. Romance BONO, chef du bureau des marchés publics, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau et à M. Thomas AZEMA, adjoint au chef du bureau des marchés publics.
- Monsieur Patrice Mathieu, chef du bureau budgétaire pour le programme 101, pour ce qui concerne la préparation, la programmation et l'exécution budgétaire du programme 101 – Accès au droit et à la justice : Actions 01, 02, 03 et 04 ainsi que pour les attributions du service des frais de déplacement. En son absence délégation est donnée à Mme Laurie Pretet, cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166.
- M. Sébastien Sabathé, responsable de la cellule « EGIDE », pour ce qui concerne le contrôle interne, la maîtrise du risque et la performance financière.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Virbel et de ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques Saloio, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la gestion des équipements en matière de systèmes d'information et de la formation informatique du personnel à l'exception de celle des magistrats, à M. Laurier Destais, chef du bureau du soutien numérique et à M. Régis Garry, chef de bureau des projets numériques, dans la limite des attributions de ces bureaux.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Virbel et de ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques Saloio, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la gestion du patrimoine immobilier et le suivi des opérations d'investissement dans le ressort à Mme Laëtitia Dehaine, cheffe du bureau immobilier.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime Ribar, délégation est donnée à Mme Camille Dodray, son adjointe, dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime Ribar et de Mme Camille Dodray, son adjointe, délégation est donnée à :

- M. Frédéric David et Mme Claire Vitrich, chargés de mission masse salariale, suivi des effectifs et contrôle interne pour ce qui concerne les attributions relevant de leur périmètre ;
- Mme Amel Melliti, responsable de la gestion des personnels placés et chargée de mission ressources humaines, et Mme Laetitia Guy, directrice des services de greffe placée, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce périmètre ;
- Mme Nathalie Barthélémy, chargée de mission ressources humaines et contentieux pour ce qui concerne les attributions relevant de son périmètre ;
- M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires et Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Marion Le-Coz, directrice des services de greffe judiciaires, cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public, et Monsieur Pierre Laporte, directeur des services de greffe placés, en ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Flora Caia, cheffe du bureau de la formation et du recrutement, et Mme Nathalie Gouteux adjointe à la cheffe du bureau, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, Mme Elise Chevillon, adjointe à la cheffe de bureau, et Mme Valérie Boyer, directrice des services de greffe placée. pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau (dont les accidents de service subis par les agents contractuels)
- M. Ludovic Spano, chef du bureau des titulaires, Mme Sabine Khettab adjointe au chef du bureau des titulaires, Mme Marion Le-Coz, cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public, Mme Laëtitia Guy et M. Pierre Laporte, directeurs des services de greffe placés, pour les accidents de service ;
- M. Ludovic Spano et Mme Sabine Khettab, pour les retraites.
- Mme Valentine Du-Verdier, cheffe du bureau des relations sociales et de la qualité de vie au travail, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau.

Article 6 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise aux comptables assignataires de la dépense de la cour d'appel de Paris et au contrôleur budgétaire régional.

Article 7 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour confient au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire l'exécution de la présente décision, qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

P/La procureure générale

Signé

Isabelle RAYNAUD-GENTIL

P/Le premier président

Signé

Sophie GUENIER LELIEVRE

Annexe 1 : Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion des congés maladie ordinaires (arrêté de placement en congé maladie ordinaire), du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris

NOM	PRÉNOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
BOULEMDASSE	Yasmina	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
VALLEE	Sandrine	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
MOREL	Charles	Adjoint administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
BONNARD	Sylvie	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
OULDALI	Nouria	Contractuelle	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
LEROY	Clotilde	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
LALAOUI	Wally	Secrétaire administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
OUKINA	Zakia	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
DAHLANI	Moinroukia	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
BOUCHET	Allison	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
KIAL	Fadila	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
TCHOUMBE-FANKAM	Christelle	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
MATEO	Paula	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
KINNOO	Nivedita	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
LEPINE	Inès	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil

ZANELLA	Eva	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
VAILLANT	Joana	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil